



FFvolley

SAISON 2020/2021

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°6 Réunion du 20 mars 2021

L'an deux mille-vingt-un et le 20 mars à 9h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi cedex, se sont réunis par visioconférence sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Pour l'émargement, le Président procède à l'appel des administrateurs, tant à titre de membre qu'en qualité éventuellement de représentant d'un membre excusé (Annexe 1).

Etaient présents en tant que membres à voix délibérative :

- | | |
|--|--|
| 1. ERIC TANGUY – Président | 15. DE BERNON Françoise – Administrateur |
| 2. AKILIAN Michelle – Administrateur | 16. DECONNINCK Didier – Administrateur |
| 3. ALBE Christian – Trésorier général | 17. FRELAT Véronique – Administrateur |
| 4. AMARD Zélie – Secrétaire générale adjointe | 18. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Administrateur |
| 5. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur | 19. LABROUSSE Yves – Administrateur |
| 6. COLLOT Isabelle – Administrateur | 20. LE THOMAS Viviane – Administrateur |
| 7. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint | 21. MABILLE Gérard – Administrateur |
| 8. FLORENT Sébastien – Secrétaire général | 22. MOURADIAN Christine – Administrateur |
| 9. MERCIER Pierre – Vice-président | 23. ROCHE Vincent – Administrateur |
| 10. SAGOT Éric – Administrateur | 24. ROYO Linda – Administrateur |
| 11. GOUX Richard – Administrateur | 25. TRITZ Olivier – Administrateur |
| 12. BOUGET Yves – Vice-président | 26. VALLOGNES Nathalie – Administrateur |
| 13. BERNARD Monique – Administrateur | 27. VIALA Delphine – Administrateur |
| 14. CASTAINGS Nadège – Administrateur | 28. VOUILLOT Pierre – Administrateur |

Etaient représentés par un membre à voix délibérative :

- ARIA Alain (représenté par Mme MOURADIAN) – Administrateur
- BAGATTO Cynthia (représentée par M. DECONNINCK) - Administrateur
- GANGLOFF Claude (représenté par Mme DE BERNON) – Administrateur
- KOZLUDERE Evlin (représentée par M. TRITZ) – Administrateur
- MARCAGGI Antoine (représenté par M. TANGUY) – Administrateur
- NOEL Florence (représentée par Mme AMARD) – Vice-président

Sont excusés en tant que membres à voix délibératives :

- ALLAMASSEY Pascal – Administrateur
- MARTIN-DOUYAT Michel – Administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la Fédération Française de Volley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général sera en charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Adopté par le Conseil d'Administration du 22/05/2021
Date de diffusion : 04/05/2021 (AA) puis 27/05/2021 (VD)
Auteur : Sébastien FLORENT

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de TRENTE-QUATRE et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assistent avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale
- Laurent DANIEL (représentant Mme Aline GEMISE-FAREAU) – Membre du Conseil de Surveillance

Assistent sur invitation du Président :

- Jean-Paul ALORO – Membre du Conseil de Surveillance
- Laurie FELIX – Salariée de la FFvolley
- Jean-Pierre MELJAC – président de la Commission Centrale Sportive

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

I - Intervention du Président de la FFvolley

II - Intervention du Président de la LNV

III - Pôle Direction Administrative et Financière

Administration

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n°5 du 13 février 2021
- Approbation du procès-verbal du Bureau Exécutif n°10 du 5 mars 2021
- Approbation et présentation des procès-verbaux des commissions
- Approbation de la composition de la commission de la CCEE
- Présentation du procès-verbal n°4 du conseil de surveillance -consultation du 28 février jusqu'au 2 mars 2021 (nomination des membres des DNACG)
- Commission PSF 2021-2024 ERIC SAGOT
 - a. Validation de la composition de la commission
 - b. Validation de la feuille de route des actions
- Commission des Agents Sportifs
 - a. Validation de la composition de la commission
 - b. Validation de la feuille de route
- Commission Mixte d'Ethique : nomination d'un membre
- Ressources humaines : Validation de l'accord entreprise

Finances

- Présentation du projet de résultat 2020
- Présentation du budget prévisionnel 2021 V2 détaillée
- Présentation et validation du budget prévisionnel 2021 V3 détaillée
- Emprunt bancaire

IV - Pôle Développement

- Présentation et validation du Plan de relance 2021
 - Financement
 - Actions terrains
- Validation de la répartition des aides aux ligues régionales
- Campagne de labélisation

V - Pôle Outre-mer

VI - Pôle Sportif

- Approbation du RPE Covid
- Approbation des RPE Beach
- Poursuite des championnats séniors de la saison en cours
- Poursuite des coupes de France jeunes
- Suppression des obligations DAF 2020-2021
- Courrier de la ligue des Hauts de France
- Information Volley assis

VII - Pôle Promotion

- Candidature pour l'organisation du championnat d'Europe de beach-volley 2023
- Méthodologie d'appel d'offre partenaire

VIII - Pôle DTN : Clôture de la période de candidature du sélectionneur de l'équipe de France

IX - Questions Diverses

Le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration à 9h00

I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Le Président prend la parole dont l'intervention est résumée en ces termes :

Bienvenue à ce sixième conseil d'administration de la saison dont nous avons exceptionnellement prolongé la durée pour répondre à la demande des membres de détailler les budgets et de répondre aux interrogations de chacun. La version 2 votée lors de la dernière réunion sera représentée en détaillant toutes les lignes. Entre temps compte tenu de l'activité, une version 3 sera présentée et il est annoncé dès maintenant qu'une version 4 sera faite pour être transparent sur le pilotage du budget.

Nous revenons sur les éléments suivants :

- Une conférence de presse s'est tenue à l'initiative des fédérations du volley, du basket et du handball. En effet, depuis le 25 janvier 2021 (date du dernier entretien avec la ministre en charge des sports), nous n'avions plus de nouvelles même avec nos sollicitations et alors que d'autres sports voyaient des avancements.

La conférence de presse avait donc pour objectif d'alerter le public sur nos sports et celles de nos clubs. En effet, nous savons aujourd'hui que l'arrêt de nos championnats semble inévitable, la FFBB a rejoint la FFHB cette semaine et nous aurons à en décider aujourd'hui pour le volley.

De nombreux journalistes sont venus et 12 autres fédérations nous ont rejoint (sports de combat, badminton, gymnastique, ...etc.).

Cette conférence a eu l'avantage de provoquer une invitation des trois présidents du basket, handball et volley à rencontrer monsieur Cyril MOURIN, conseiller sport d'Emmanuel MACRON.

- Entretien avec le conseiller sport de l'Elysée : les trois sports basket-ball, volley et handball ont exposé leurs inquiétudes sur les conséquences de la crise, le manque de clarté sur le dispositif d'aide à destination des fédérations et sur le déséquilibre de traitement entre les sports de salle et d'extérieur, ainsi qu'entre le sport professionnel et amateur.

Monsieur MOURIN a répondu en plusieurs temps :

- Sur le fléchage des 10 millions d'euros prévu pour aider les fédérations, l'ANS travaille à la répartition mathématique de cette somme. Trois millions d'euros seront débloqués à date et le reste durant l'été. Il semble logique de favoriser les sports les plus touchés.
- Lorsque les difficultés seront constatées de manière définitive, une augmentation des aides pourra être envisagée pour les fédérations et, le cas échéant, pour les clubs en très grandes difficultés.
- Sur le passeport (chèque d'environ 80 euros permettant le paiement de la cotisation en club pour les moins de 16 ans provenant de famille recevant l'allocation de rentrée scolaire) n'est pas inscrit au budget du ministère des sports. En revanche, il est confirmé que les ressources ont été prises hors de sport et que ce budget est garanti par le ministère en charge des finances.
- Les dispositifs relatifs à l'apprentissage sont prolongés jusqu'en 2022.

- Un plan de communication majeur (du type campagne antitabac) sera déployé pour ramener les français vers les clubs.
 - Le point de bascule où la vaccination ferait ses effets est attendu début mai et permettrait d'assouplir les mesures sanitaires contraignantes sous réserve d'une amélioration de la situation. La reprise du sport en intérieur pour les mineurs reste une priorité.
 - La proposition du ministère des sports d'obtenir un crédit d'impôt correspondant au montant de la cotisation n'est pas retenue par l'Élysée à ce jour car elle est considérée comme inéquitable pour les gens qui ne payeraient d'impôt.
- Dispositif de déduction fiscale de la cotisation du club : Suite à une démarche de la Fédération Française de Natation, un courrier de la direction régionale des finances d'Ile de France circula à propos de la possibilité pour les associations de délivrer un reçu fiscal permettant aux adhérents de déduire de leurs impôts une partie du montant de la cotisation au club. Ce courrier strictement adressé à la FFN à propos de deux clubs de natation parisiens doit être considéré avec précaution et les clubs doivent être extrêmement vigilants quant à la possibilité d'être éligibles à ce dispositif en répondant strictement aux conditions posées. La FFvolley étudiera le dispositif et fera une communication auprès de ses clubs.
 - Entretien avec le conseiller sport de Matignon : Monsieur MEURIS a convoqué la FFvolley, comme d'autres fédérations, à un entretien à l'occasion duquel le président et la Directrice Technique Nationale ont explicité nos difficultés, dont le manque de visibilité sur les ressources humaines en CTS, la consultation de l'ANS systématique sur le haut niveau, l'inquiétude concernant l'absence de financement relatif à l'accès au haut niveau et aux équipes de France jeunes (l'ANS finance la très haute performance et les subventions relatives aux projets sportifs fédéraux financent le développement).

Le conseiller sport s'est étonné du peu de clubs ayant eu recours au fonds de solidarité des entreprises. En effet, 25 milliards ont été distribués et seulement 5 millions sont allés sur le sport. Le critère d'économie n'est pas pris en compte mais uniquement la perte de chiffre d'affaires ce qui rend le dispositif très attractif pour de nombreuses structures.

- Actualité internationale :
 - Nicolas SAUERBREY a été nommé membre de la commission européenne de développement.
 - Annie PEYTAVIN a été nommée présidente de la commission médicale de la FIVB (en plus de son poste au board).
 - Nous avons perdu une place à la commission d'arbitrage européenne.
- Actualité législative : Les fédérations sont en conflit avec le ministère des sports sur certains amendements relatifs à la Loi pour la démocratisation du sport en France. Cette loi résulte d'un travail long et collaboratif entre les députés et les fédérations avec des résolutions votées à plus de 80% notamment en ce qui concerne la gouvernance. Aujourd'hui, la ministre en charge des sports dépose un amendement pour aller plus loin de ce qui avait été convenu à propos de la parité obligatoire à partir de 2024 aux seins des instances et des ligues régionales.

II – INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNV

Le président donne la parole à Monsieur BOUGET, président, dont l'intervention est résumée en ces termes :

- Le bilan de l'activité sportive est fortement impacté par les conditions sanitaires.

Le championnat féminin se déroule sans play-offs cette saison et il y a des inquiétudes sur la capacité à le mener à terme au regard du nombre de report de matchs et de la date butoir au 23 avril à laquelle les joueuses doivent être libérées pour l'équipe de France.

Les championnats masculins soulèvent moins d'inquiétudes puisque les play-offs ont été conservés et que la FIVB a reporté l'organisation de la Volleyball Nations League à Rimini le 28 mai. Les championnats pourront donc avoir lieu pratiquement jusqu'au 15 mai.

- Les rapports entre la FFvolley et la LNV se tendent un peu d'un point de vue financier.

En effet, les clubs de la LNV reversent de façon directe ou indirecte (hors arbitrage) environ 150 K€ par an à la FFvolley. Cette somme peut se décomposer en deux versements :

- Environ 50 K€ qui reviennent à la Fédération de la part de la CEV (*internationale solidarity fee*)
- Environ 100 K€ sont versés directement par les clubs à la FFvolley pour les frais de dossiers des joueurs étrangers.

Par ailleurs, 100 matchs professionnels financent 35 % du budget de l'arbitrage de la FFvolley.

Un dialogue est ouvert avec la FFvolley et la LNV souhaite que les discussions avancent.

- Les projets communs entre le FFvolley et la LNV avancent à des rythmes différents.

Malgré la délicatesse du sujet (enjeu juridique, économique et de formation), le projet d'augmentation du nombre de JIFF avance bien.

La création d'une commission d'arbitrage propre au secteur professionnel est ralentie, ce projet demandant à être inventif (commission mixte ou sous-commission ?). Il faudrait rapidement se mettre autour de la table car un volley d'excellence ne peut voir le jour sans un arbitrage d'excellence.

A propos de l'emploi partagé d'un commercial, il semble que le projet soit retardé au regard de la situation économique et sanitaire compliquée. Il faut attendre le redémarrage pour mettre en marche ce projet qui nous assurera des ressources tant à la LNV qu'à la FFvolley.

- Projet de loi sur les principes de la république : Il y a un vrai risque majeur de conflit entre les ligues et les fédérations concernant le projet de loi sur le respect des principes de la république. Les fédérations ont beaucoup œuvré pour un amendement concernant la subdélégation des ligues professionnelles. Pour l'instant, cet amendement a été abandonné, mais les fédérations travaillent à le remettre en œuvre.

III - POLE DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

ADMINISTRATION

Le Président donne la parole à Monsieur FLORENT pour la présentation des résolutions suivantes.

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration n°5 du 13 février 2021

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

1^{er} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'administration n°5 du 13 février 2021.

- Approbation du procès-verbal du Bureau Exécutif n°10 du 5 mars 2021

Il est relevé que Monsieur Christophe DURAND doit être ajouté dans les présents.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

2^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du Bureau Exécutif n°10 du 5 mars 2021.

- Approbation et présentation des procès-verbaux des commissions

Les procès-verbaux suivants sont soumis à approbation du Conseil d'administration :

- Commission Centrale Sportive N°12 du 8 février 2021
- Commission Centrale Sportive N°13 du 11 février 2021
- Commission Fédérale Beach Volley N°2 du 13 février 2021
- Commission Fédérale Volley Sourd N°2 du 17 février 2021
- Commission Centrale des Statuts et Règlements N°7 du 4 février 2021
- Commission Centrale des Statuts et Règlements N°8 du 10 février 2021
- Commission Centrale Sportive N°14 du 19 février 2021
- Commission des Agents Sportifs N°1 des 21 et 22 décembre 2020
- Commission Centrale Financière N°2 du 6 mars 2021
- Commission Centrale Sportive N°15 du 2 mars 2021
- Commission Centrale Sportive N°16 du 12 mars 2021
- Commission Centrale des Statuts et Règlements N°9 du 12 mars 2021
- Commission Centrale Sportive N°17 du 17 mars 2021

Il est fait remarquer, notamment pour la Commission Centrale Sportive, que les réunions comprennent, au-delà des décisions prises, des débats et des travaux. Si ceux-ci étaient plus développés, les licenciés pourraient se rendre compte de toutes les démarches effectuées.

Sur le procès-verbal de la CCF, il est précisé qu'il n'y a pas d'audit financier des ligues. La CCF fera simplement un état sur leurs situations financières pour savoir s'il faut adapter le plan de relance ou les aides issus de la campagne PSF.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

3^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les procès-verbaux susmentionnés.

Ne nécessitant pas l'approbation du Conseil d'administration, les procès-verbaux suivants ont été uniquement présentés :

- Commission Centrale de Discipline N°3 du 12 février 2021
- Conseil de Surveillance N°4 – consultation du 28 février jusqu'au 2 mars 2021
- Conseil de Surveillance N°5 – consultation du 11 au 15 mars 2021
- Commission Fédérale d'Appel N°3 du 11 décembre 2020
- Commission Fédérale d'Appel N°4 du 5 février 2021

Le secrétaire général alerte une nouvelle fois les membres sur la confidentialité de certains procès-verbaux.

- Approbation de la composition de la commission de la CCEE

Il est proposé que les personnes suivantes rejoignent M. Pierre SARRAIMAGNA, Président de la CCEE :

- Zélie AMARD
- Rachel BRUYERE
- Rachid CHIKOUCHE
- Frédéric GUERIN
- Jean MARTIN
- Benoit OGNIER
- Eric SAGOT
- Julien VERNEY
- Oussam ZERIZER

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

4^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la composition de la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi.

- Procès-verbal n°4 du conseil de surveillance - consultation du 28 février jusqu'au 2 mars 2021 (nomination des membres des DNACG)

Il est présenté le dernier procès-verbal du Conseil de surveillance. Une consultation supplémentaire a eu lieu concernant un doublon de nomination. A l'occasion de ces dernières réunions, les membres des commissions de la Direction Nationale d'Aide et de

<u>COMPOSITION DE LA CACCE :</u>	<u>COMPOSITION DE LA CACCP :</u>	<u>COMPOSITION DU CONSEIL SUPÉRIEUR :</u>
<ul style="list-style-type: none">• Membres désignés par la FFvolley<ul style="list-style-type: none">❖ CHIRON Thierry❖ LOMBARD Christine❖ MANIEL Philippe❖ MUTIO Félix (PV n°5)❖ ROUGIER Joris❖ SCHLICKLIN Benjamin• Membres désignés par la LNV<ul style="list-style-type: none">❖ PORTALEZ Thibault❖ VINCENT Robert	<ul style="list-style-type: none">• Membres désignés par la LNV<ul style="list-style-type: none">❖ Jean-Luc LEROUX (Président)❖ Dominique DEBREYER❖ Julien LEGENDRE❖ Denis PROVOST❖ Pascale RHONE• Membres désignés par la FFvolley<ul style="list-style-type: none">❖ Magali TISSANDIER❖ Christophe POINSATTE	<ul style="list-style-type: none">• Membres désignés par la FFvolley<ul style="list-style-type: none">❖ Jacques LAGNIER❖ Philippe LAMOTTE❖ Marc LE NERRANT❖ Laurent MOREUIL❖ Hubert TUILIER• Membres désignés par la LNV<ul style="list-style-type: none">❖ Sabine FOUCHER❖ Michel LEGER

Contrôle de Gestion ont été nommés :

- Commission PSF 2021-2024

Le Président donne la parole à Monsieur SAGOT pour présenter les deux points suivants :

- a. Validation de la composition de la commission

La composition de membres suivante est proposée :

CONSTITUTION COMMISSION FEDERALE

- **Président Commission PSF** : Eric SAGOT
- **Président FFvolley** : Eric TANGUY - **Suppléant** : Pierre MERCIER
- **Secrétaire Général** : Sébastien FLORENT - **Suppléant** : Zélie AMARD
- **Trésorier Général** : Christian ALBE - **Suppléant** : Christophe DURAND
- **DTN** : Axelle GUIGUET - **Suppléant** : Nicolas SAUERBREY
- **Responsable Pôle Développement**: Michelle AKILIAN
- **Responsable Pôle Outre-Mer**: Florence NOËL
- **Président Ligue** : Pierre VOUILLOT - **Suppléant** : Sébastien GONCALVES-MARTINS
- **Président Comité** : Daniel MAISONNIAL - **Suppléant** : Jean-Baptiste BARON DEL AMO
- **Président GSA** : Karim INAL - **Suppléant** : Delphine MORLOT

DUREE DE LA COMMISSION: 2 ANS

L'Agence Nationale du Sport précise que la commission « projets sportifs fédéraux » doit être représentative des différentes strates du mouvement fédéral.

Avec la composition proposée une représentativité régionale un peu éclatée est assurée.

La notion de suppléant pour certains mandats répond d'abord à une raison éthique puisqu'au moment de l'instruction des dossiers, les membres relevant de la même zone géographique que le dossier instruit ne sont pas présents. De plus, il faut que certains membres du Bureau Exécutif soient obligatoirement présents pour s'assurer de la gestion des fonds publics.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

5^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver la composition de la Commission Projets Sportifs Fédéraux

b. Validation de la feuille de route des actions

La feuille de route complète est jointe au présent procès-verbal en Annexe 2.

Il est précisé les éléments suivants :

- A ce jour, sept ligues ont répondu sur l'installation des commissions territoriales qu'elles pilotent. Toutes ces commissions sont nécessaires pour organiser rapidement une réunion de coordination et d'information sur l'ensemble du dispositif.
- Le montant final de l'enveloppe n'est pas encore notifié, or il est nécessaire de la connaître pour faire démarrer la campagne. A priori, celle de la saison précédente d'un montant de 1 243 000 euros est conservée. Il sera ajouté une part complémentaire pour les fédérations et une part sur l'aide à la reprise.
- Le calendrier est quasiment identique à celui de l'année précédente.
- Une information sera faite sur les éléments administratifs et juridiques nécessaires aux clubs pour se voir attribuer des financements et les ligues devront relayer ses informations à leurs clubs respectifs.
- Le changement principal du compte asso' concerne le compte rendu de l'année précédente compte tenu du contexte.
- L'Etat souhaite que progressivement tout soit aligné entre le PSF, la convention fédérale, PPF et les PST.

- Concernant la « part clubs » à amener à 50%, l'enveloppe descendra progressivement sur les clubs au détriment des instances à périmètre identique.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

6^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver la feuille de route de la Commission Projets Sportifs Fédéraux.

- Commission des Agents Sportifs
 - a. Validation de la composition de la commission

Les personnes suivantes sont proposées comme membre de la Commission pour la mandature 2021/2024 :

- Collège des personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences en matière juridique
 - o Titulaire : Olivier GARCIA
 - o Suppléant : Sièges Vacants
- Collège des personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans le volley
 - o Titulaire : Jean-Paul ALORO
 - o Suppléant : Sièges Vacants
- Représentants de la Ligue Nationale de Volley
 - o Titulaire : Christophe GUEGAN
 - o Suppléant : Bruno SOIRFECK
- Collège des personnalités représentatives des associations sportives, des sociétés sportives et organisateurs de manifestations sportives de volley
 - o Titulaire : Daniel BRAUN
 - o Suppléant : Jean AZEMA
- Représentants des agents sportifs licenciés
 - o Titulaire : Dragan MILIC
 - o Suppléant : Georges MATIJASEVIC
- Collège des entraîneurs
 - o Titulaire : Cyril ONG
 - o Suppléant : Benoit OGNIER
- Collège des sportifs
 - o Titulaire : Hubert HENNO
 - o Suppléant : Sièges Vacants

Le délégué aux agents sportifs contrôle l'activité des agents sportifs et engage les poursuites disciplinaires susceptibles de déboucher sur le prononcé des sanctions disciplinaires prévues au Règlement des agents sportifs de la FFvolley. Il ne fait pas partie des membres de la CAS mais doit être désigné par le Conseil d'Administration.

Il est proposé de renouveler les personnes suivantes :

- Titulaire : Alicia RICHARD MALOUMIAN
- Suppléante : Laurie FELIX

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

7^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver la composition de la Commission des Agents Sportifs et la nomination des délégués aux agents sportifs.

b. Validation de la feuille de route

A l'occasion d'une réunion de travail qui s'est tenue le 9 mars 2021 avec Eric TANGUY, Gauthier MOREUIL (président de la commission des agents sportifs), Christophe GUEGAN (représentant de la LNV) et le service juridique, une feuille de route a été rédigée pour proposition aux membres, elle est jointe en Annexe 3 du présent procès-verbal et proposée aux membres du Conseil d'administration.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

8^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la feuille de route de la Commission des Agents Sportifs.

- Commission Mixte d'Ethique : nomination d'un membre

Pour rejoindre Monsieur Jean-Louis LARZUL et Monsieur George GUILLET, il est proposé le renouvellement de Mme Mathilde REGGIO.

La LNV est alerté afin qu'elle procède à la nomination de trois membres afin d'avoir une composition complète et de pouvoir désigner un président de commission qui sera actée par les deux instances.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

9^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la nomination de Mme Mathilde REGGIO en qualité de membre de la Commission Mixte d'Ethique.

- Ressources humaines : Validation de l'accord entreprise

Suite à la dénonciation de l'accord collectif en décembre 2018, les négociations du nouvel accord d'entreprise arrive à terme et il est proposé la version finale dudit accord au vote du conseil d'administration.

Il est précisé que cet accord d'entreprise résulte d'une négociation entre l'employeur et le Comité Sociale et Economique, représentant les salariés. Cet accord revient sur certains acquis sociaux et ne comprend pas de mention sur le télétravail qui fera l'objet d'une négociation propre.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

10^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (neuf votes abstention et un vote contre) d'approuver l'accord d'entreprise de la Fédération Française de Volley.

Le document sera mis à la signature des parties rapidement.

FINANCES

Le Président donne la parole à Monsieur ALBE pour la présentation des résolutions suivantes.

- Présentation du projet de résultat 2020

FFvolley		JUSTIFICATION RESULTAT 2020 en K€		
Ce tableau reprend uniquement les principales variations entre 2019 et 2020				
POSTES	2019	2020	CHARGES	PRODUITS
LICENCES CLUBS HORS REMISE UM	3 105	2 769		-337
REDEVANCES CLUBS AIDES COMPRISES	953	611		-342
EXONERATION URSSAF 02 A 05				143
EXONERATION URSSAF 09 A 12				
ACTIVITE PARTIELLE				77
VIE FEDERALE	166	80	-86	
DTM FONDS FEDERAUX	2 164	993	-1 171	
<i>Pour Mémoire sub AIS HP</i>	1 430	1 251		
ORGANISATIONS FEDERALES	112	27	-85	
EVENEMENTIEL	376	41	-335	
FOND DE DOTATION	0	15	15	
PERTES RESULTAT EURO 2019		63	63	
PARTENARIAT	694	539		-155
PERTES CONGRES CEV 2019		41	41	
INDEMNITES LICENCIEMENTS		63	63	
ITC TRANSFERT CEV / FIVB	88	28		-60
PROVISION PLAN DE RELANCE		700	700	
TOTAUX			-795	-674
ESTIMATION RESULTAT 2020				121
<i>Manque exoneration URSSAF</i>				

Ce tableau fait apparaître un résultat positif à hauteur de 121 K€, cependant les aides concernant le paiement URSSAF de septembre à décembre 2020 ont été confirmées comme acquises pour la Fédération. La ligne correspondante n'est donc plus blanche puisque l'aide est à hauteur de 136 K€. Ce résultat 2020 servira d'amortisseur pour le résultat de l'exercice 2021.

Les exonérations URSSAF permettent de ne pas payer des charges URSSAF tant qu'il y a un crédit.

Le résultat présenté est définitif à 95%. La finalisation du compte de résultat est habituellement effectuée lorsque le commissaire aux comptes a fini ses travaux. Une réunion de synthèse est envisagée le 14 avril 2021 en présence d'un membre de la commission financière, d'un membre du Conseil de surveillance, de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes.

Ces comptes définitifs 2020 seront présentés lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Quelques précisions supplémentaires :

- L'assemblée générale 2020 prévue à Orléans a été provisionnée ;
 - Quelques charges ressortent encore sur les fonds fédéraux DTN 2020 mais sans évolution majeure.
 - Concernant le championnat d'Europe de Volley, nous avons des charges supplémentaires qui sont assumées par l'association porteuse, c'est-à-dire la FFvolley.
 - Concernant les TCS TRANSFERTS CEV/FIVB, la FIVB n'a pas encore procédé à ses règlements mais il est budgétisé au moins 18 K€.
 - Le plan de relance est provisionné et il se décompose ainsi :
 - Gratuité des affiliations 2021/2022 → estimation à 170 K€ ;
 - Remise de 25% sur la licence pour les renouvellements → estimation à 500 K€ (en enlevant les joueurs professionnels et Elite, les entraîneurs en totalité) ;
 - Pour la Coupe de France M21 saison 20/21, compte tenu qu'il n'y a eu aucun tour, il y aura un remboursement en totalité de cette compétition → estimation à 10 K€
 - Pour les Coupes de France pour les M13, M15, M17, un tour a eu lieu générant des frais, une réduction de 50% sur toutes les équipes qui se réengagerait en 21/22 → estimation à 30 K€ ;
 - Pour un plan de communication de reprise → estimation à 20K euros.
- Présentation du budget prévisionnel 2021 V2 détaillée

Faisant suite à la demande formulée par les membres lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, le budget prévisionnel 2021 version 2 voté est détaillé en séance.

Il n'appelle aucun commentaire particulier des membres du Conseil d'administration.

- Présentation et validation du budget prévisionnel 2021 V3 détaillée

Le budget prévisionnel révisé version 3 déficitaire de 304 K€ est présenté aux membres et joint en Annexe 4 du présent procès-verbal. Il remplace le budget révisé n°2 déficitaire de 595 K€ où depuis des arbitrages ont été fait notamment avec la DTN qui a énormément travaillé pour réussir à maintenir les équilibres et les priorités.

Les chances de nos équipes de France sont ainsi préservées pour les compétitions internationales et le bénéfice de 2020 sert à amortir une partie.

Il est précisé que :

- Les joueurs internationaux touchent une prime globale de participation aux Jeux Olympiques à hauteur de 150 K euros. Concernant la VNL, les primes ne sont pas budgétées car exceptionnelles.
- Concernant les frais de participation à la VNL : celle-ci est prévue en bulle sanitaire vers Rimini et ne permettra aucune recette pour la FFvolley alors que l'impact financier est à hauteur de 50 K€ de *fee* et de 330 K€ de frais de voyage et d'hébergement selon un tarif imposé par la FIVB.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

11^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (trois votes abstention) d'approuver le budget prévisionnel 2021 révisé n° 3.

- Emprunt bancaire

Il est proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur un emprunt bancaire au titre du Plan Garanti par l'Etat (PGE) à hauteur de 600 K€ remboursable sur 5 ans permettant un supplément de trésorerie nécessaire au paiement de charges à partir de la reprise (vers juillet 2021).

L'agence bancaire attend uniquement le bilan de la FFvolley avant d'accepter la demande.

Le PGE n'est pas inscrit dans le budget étant de la trésorerie

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

12^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver un emprunt bancaire à hauteur de 600 000 euros.

IV - POLE DEVELOPPEMENT

Le Président donne la parole à Mesdames AKILIAN et AMARD.

- Présentation et validation du Plan de relance 2021
 - Financement

Il est proposé au Conseil d'administration les mesures financières du plan de relance présentées en Annexe 5 jointe au présent procès-verbal.

Il traduit un investissement financier fort pour retrouver le nombre de licenciés et la dynamique que la Fédération avait avant la crise économique liée à la COVID-19.

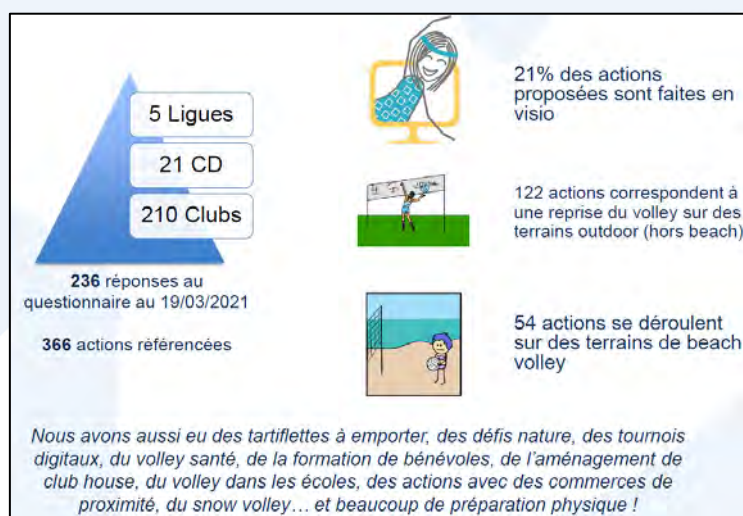
Il est estimé à 1,8 millions d'euros dont 1 millions est inscrit sur l'exercice de 2020.

- Actions terrains « Plan de reprise »

Les actions terrains présentées sont à destination des clubs pour une application immédiate afin de travailler à la reconquête des licenciés et d'être concurrentiels par rapport aux autres sports. Elles sont indépendantes des décisions financières ci-dessus.

Ces actions seront développées selon le calendrier suivant :

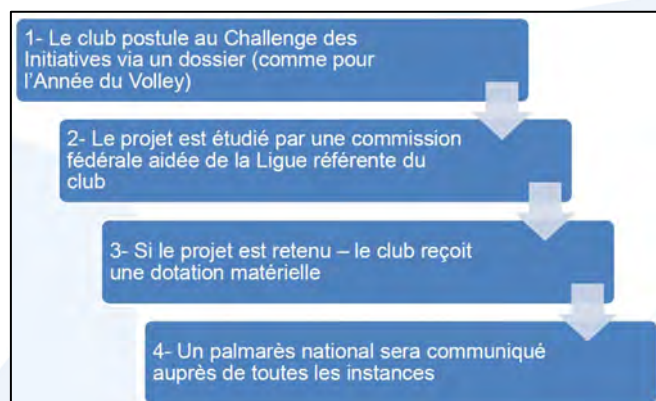
- 5 mars : Communication sur la prolongation de l'opération spéciale SMASHY (via newsletter et réseaux sociaux) pour la fin de saison 2020/2021, dans la mesure où les actions scolaires en extérieur sont autorisées.
- 8 mars : Envoi d'un questionnaire pour recenser les pratiques liées à la reprise du volley, avec des réponses attendues pour le 15 mars. L'objectif est de partager les expériences des acteurs du volley.
Les structures devaient indiquer deux types d'actions : la plus populaire et une relevant du park volley.



- 20 mars : Proposition d'une synthèse des réponses reçues, et d'une typologie des actions à envisager avec intégration des propositions du groupe de travail *Outdoor*.
- Après le 20 mars : Mise en place du « Challenge des Initiatives Régionales », sous forme d'un appel à projets en direction des clubs, comités et ligues.
 - Pour qui ? Toute association affiliée qui souhaite participer à l'appel à projet national.
 - Quand ? Du 1^{er} mai 2021 au 31 août 2021 (en fonction des annonces de l'Etat).
 - Comment ? Récompense d'une action ponctuelle qui permet à l'association de retrouver ses licenciés (ou de nouveaux licenciés).

Les meilleures initiatives du Challenge seront évaluées sur la base de quatre critères en cours de précision : les pratiques *outdoor*, les actions jeunesse, le volley santé et le para volley. Evidemment, tous les participants devront être licenciés.

Le référencement de l'initiative sera fait selon la procédure suivante :



Ce Challenge présente une construction territoriale mais est national puisque coordonné par la Fédération qui accompagnera les structures, notamment par la gestion de la communication, des relations presses, l'attribution de badges fédéraux et dotera les clubs matériellement en fonction du palmarès qu'elle aura établi.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

13^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (deux votes abstention) d'approuver le plan de relance 2021.

- Validation de la répartition des aides aux ligues régionales

Proposition de distribution de l'enveloppe de 300 000€			
<ul style="list-style-type: none"> • Part n°1 - « Aide aux pôles » - soutien de 5 000 € versés aux ligues assurant la gestion d'un pôle sur la saison 2020/2021 à travers l'action d'un salarié de leur structure (et non d'un CTS). • Part n°2 - « Sur licences » - calculée sur la base d'1,5 € par licence, qui sera reversé à chaque ligue selon le nombre de licences réalisées au 31/08/2021 (<u>hors événementielles</u>). • Part n°3 - « Taille ligue » - aide fixe versée en tenant compte de la somme des licences (<u>hors événementielles</u>) de chaque ligue à l'issue de la saison 2020/2021. • Part n°4 - (NOUVEAUTE) - « Plan d'aide à la reprise du volley » Enveloppe séparée visant à soutenir les instances dans leur projet de reprise de la pratique. Les critères d'attribution de cette aide seront liés au plan de reprise fédéral, en cours de préparation. Possibilité de lien avec le dispositif des « Projets Sportifs Fédéraux ». 			
Calendrier prévisionnel:			
Part n°1 « Aide aux pôles »	Part n°2 « Sur licences »	Part n°3 « Taille de la ligue »	Part n°4 « Aide à la reprise »
Sur la saison 2020/2021	Etude sur les effectifs en licences à l'issue de la saison 2020/2021		Retour des dossiers des ligues en novembre 2021
<u>Date des versements ?</u>	<u>Versement en septembre 2021</u>		<u>Versement en fin d'année 2021</u>
-	-		-
Environ 50 000 €	Environ 150 000€		Environ 100 000€

Les critères et la date de retour des dossiers sont en train d'être retravaillés. Une communication sera faite dès que la procédure définitive sera votée.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

14^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la répartition des aides aux ligues régionales pour l'année 2021.

- Campagne de labélisation

La Commission Fédérale de Développement propose de ne pas maintenir la campagne de labellisation 2021, et ce pour plusieurs raisons :

- Par souci d'équité envers tous les clubs. En effet, selon les territoires et les restrictions sanitaires en vigueur à différents moments de la saison, tous les clubs n'ont pas pu s'investir de la même manière dans leur politique de formation.
- Pour ne pas perdre le sens de cette distinction. Par définition, ce label récompense les actions de formation ainsi que l'obtention de résultats. Or, il ne serait pas cohérent d'attribuer ce label pour le compte d'une saison qui n'a vu aucune compétition se dérouler comme habituellement.

La validité du « Label Club Formateur 2020 » sera prolongée d'une saison et un courrier sera transmis à leur mairie dans ce sens, afin de préserver les efforts effectués par les clubs récompensés la saison sportive passée.

Les dotations habituelles (drapeaux, diplômes, ballons) ne seront pas distribuées. Toutefois, une partie des récompenses réservées à ce dispositif pourra être réaffectée à la valorisation des actions du plan de reprise.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

15^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la campagne de labellisation 2021.

V - POLE OUTRE-MER

En l'absence exceptionnelle de Mme NOEL, le point est reporté à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

VI - POLE SPORTIF

Le Président donne la parole à Monsieur MERCIER pour présenter les résolutions suivantes.

- Approbation du RPE Covid

Un article est ajouté concernant la définition du huis clos et chaque club devra tenir un registre avec les personnes présentes et les missions de chacun pour éviter tout débordement.

Un travail a été effectué sur la convivialité des matchs pour essayer d'être le plus juste possible. Un courrier a été adressé aux clubs pour les sensibiliser à l'importance du respect des mesures sanitaires.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

16^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le RPE COVID 2020/2021.

- Approbation des RPE Beach

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

17^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les RPE Beach Volley 2020/2021.

- Poursuite des championnats séniors et des coupes de France jeunes de la saison en cours

Le Bureau Exécutif propose les solutions indiquées par la Commission Centrale Sportive pour la fin de saison sportive 2020/2021, à savoir :

- Déclarer la saison blanche pour les championnats des divisions nationales 3 et 2 féminines et masculines, sans accessions ni relégations, les équipes seront conservées pour la saison 2021/2022. Il n'y aura pas d'accessions de Pré-Nationale en N3 pour la saison à venir.
Malheureusement les gymnases ne rouvriront pas suffisamment tôt pour tenir une phase ALLER cohérente et pour que les clubs puissent jouer leur accession/relégation dans de bonnes conditions.
- Maintenir les accessions/relégations règlementaires prévues dans les RPE des championnats Elite féminin et masculin en repêchant le nombre nécessaire d'équipes par genre, pour obtenir deux championnats composés de seize équipes pour la saison 2021/2022.
En effet malgré les circonstances sanitaires particulières, le championnat a pu se dérouler selon un calendrier remanié mais permettant d'aller au terme des rencontres.
- Annuler les coupes de France jeunes indoor de M11 à M18 féminines et masculines. Il existe trop d'incertitudes (réouverture des gymnases, délai de plus en plus court pour organiser les compétitions, désistement des potentiels organisateurs pour les finales) pour organiser dans de bonnes conditions les coupes de France jeunes de M11 à M18.

En conclusion, toutes les compétitions indoor (dont Compét Lib' et Master) sont déclarées blanches à l'exception du championnat Elite et de la Coupe de France professionnelle.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

18^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (un vote abstention et un vote contre), d'approuver la résolution présentée.

En parallèle des débats, un sondage est ouvert pour consulter les membres pour connaître l'intention du Conseil d'administration sur l'ouverture d'un travail pour mettre en place les beach volleyades.

Après décompte des voix, il est constaté qu'une majorité simple des membres est en faveur de cette initiative.

- Suppression des obligations DAF 2020-2021

Au regard du manque de visibilité sur la saison et désormais de l'arrêt des compétitions, il est proposé de supprimer les obligations « Devoir d'aides et de formation » pour les clubs.

En conséquence de ce vote, le challenge DAF permettant une valorisation des clubs serait supprimé également.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

19^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de supprimer les obligations de Devoir d'Accueil et de Formation pour la saison 2020/2021.

- Courrier de la ligue des Hauts de France

Le président donne la parole à M. DECONNINCK, président de la Ligue des Hauts de France dont l'intervention est résumée en ces termes :

Les questions soulevées dans le courrier avaient de l'avance par rapport aux décisions prises depuis son envoi. Il estime que les instances fédérales ont solutionné les inquiétudes du Comité directeur de la Ligue les unes après les autres, notamment via le plan de relance, l'arrêt des championnats et les coupes de France impossible à réaliser.

Le courrier était donc un résumé de l'analyse du Comité Directeur qui a pu dès lors faire entendre sa voix auprès de sa Fédération de tutelle.

- Information Volley assis

Pour l'année 2021 :

- un appel d'offre a été lancé auprès des ligues et des comités pour l'organisation de compétition de volley assis. Les candidatures sont attendues pour le 26 mars afin d'organiser la Nations League Bronze masculin et la Nations League Silver féminin en France. A ce jour, deux clubs se sont positionnés sur chacune de ces compétitions.
- La prochaine échéance pour les équipes de France est le Championnat d'Europe.

A noter que les collectivités apprécient une sollicitation très en amont pour participer financièrement à ces événements.

Pour l'année 2022 : la seule compétition confirmée pour l'instant pour laquelle nos équipes sont déjà qualifiées en raison de l'accueil des Jeux Paralympiques en 2024 est le championnat du monde en Chine. En effet, les équipes ont la possibilité de participer aux compétitions qui sont listées dans le tableau ci-dessous en fonction des moyens financiers disponibles.

Le tableau ci-après recense toutes les compétitions homme et femme :

Année	Dates	Titre compétition	Genre	Pays	Participation	Organisation en FRANCE
2022	18 - 22 Mai	World Sitting Volleyball Championship	M/F	Hangzhou (CHN)	OUI	NON
	<i>A CONFIRMER</i>	European Championship B	Masculins	<i>A CONFIRMER</i>	OUI	OUI
	<i>A CONFIRMER</i>	European Championship B	Féminins	<i>A CONFIRMER</i>	OUI	OUI
	<i>A CONFIRMER</i>	Nations League Bronze	Masculins	<i>A CONFIRMER</i>	OUI	OUI
	<i>A CONFIRMER</i>	Nations League Silver	Féminins	<i>A CONFIRMER</i>	OUI	OUI
	<i>A CONFIRMER</i>	World Super 6 men	Masculins	<i>A CONFIRMER</i>	OUI si organisation	OUI
	<i>A CONFIRMER</i>	World Super 6 women	Féminins	<i>A CONFIRMER</i>	OUI si organisation	OUI
2023	<i>A CONFIRMER</i>	European Championship C	M/F	<i>A CONFIRMER</i>	OUI	OUI
	<i>A CONFIRMER</i>	Nations League Bronze	Masculins	<i>A CONFIRMER</i>	OUI	OUI
	<i>A CONFIRMER</i>	Nations League Silver	Féminins	<i>A CONFIRMER</i>	OUI	OUI
	<i>A CONFIRMER</i>	World Super 6 men	Masculins	<i>A CONFIRMER</i>	OUI si organisation	OUI
	<i>A CONFIRMER</i>	World Super 6 women	Féminins	<i>A CONFIRMER</i>	OUI si organisation	OUI
2024	<i>A CONFIRMER</i>	European Championship B	Masculins	<i>A CONFIRMER</i>	OUI	OUI
	<i>A CONFIRMER</i>	European Championship B	Féminins	<i>A CONFIRMER</i>	OUI	OUI
	<i>A CONFIRMER</i>	Sitting Volleyball World Cup	M/F	<i>A CONFIRMER</i>	OUI	OUI
	28 août - 8 septembre	Paris 2024 Paralympic Games	M/F	Paris (FRA)	OUI	OUI

L'attention des membres est particulièrement attirée sur l'importance:

- De participer à des compétitions internationales pour acquérir de l'expérience en vue des Jeux de Paris 2024. En effet, beaucoup de changements ont eu lieu dans les effectifs de joueurs chez les hommes depuis leur dernière et unique compétition internationale.
- D'organiser des compétitions en France afin de former les arbitres et les acteurs de l'évènementiel (salarié et bénévoles) aux spécificités de sport.

VII - POLE PROMOTION

Le président prend la parole pour présenter les points suivants.

- Candidature pour l'organisation du championnat d'Europe de beach-volley 2023

Après discussion avec le COJO, il apparaît que l'EuroVolley 2019 et le Final 6 de la VNL ont déjà servi de *test event* pour le volley-ball. En revanche, il est indispensable d'organiser un évènement d'envergure en beach volley.

La dernière organisation d'une telle ampleur date de 2008.

Aussi, le choix se porte soit sur l'organisation d'un tournoi FIVB 4 ou 5 étoiles (impliquant un budget élevé de plus de 2 millions d'euros), soit sur l'organisation du Championnat d'Europe de beach volley qui présente un format proche de celui des Jeux Olympiques.

Après discussion avec la région et en considérant l'appui de la CEV pour le projet, le Bureau Exécutif soumet au Conseil d'administration l'opportunité d'organiser le Championnat d'Europe de Beach Volley afin que celui-ci serve de *test event*.

La compétition est présentée en Annexe 6 jointe au présent procès-verbal.

Le site serait le lieu des Jeux Olympiques, c'est-à-dire le champ de mars pour la partie haute ou basse.

En collaboration avec la Ligue Régionale d'Ile de France, les premiers entretiens avec les collectivités publiques et les institutions sont pris et la région Ile de France s'est déjà positionnée sur un montant. Le COJO sera également un financeur important en conséquence de qualification de l'évènement comme test event.

Le board de la Confédération Européenne de Volley est informé et le vote définitif aura lieu à la prochaine assemblée générale.

Le budget global est estimé aujourd'hui à environ 1,4 millions d'euros, avec un enjeu déjà identifié sur le montant des fees demandés par la CEV.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

20^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la candidature de la FFvolley à l'organisation du championnat d'Europe de beach volley pour 2023.

Une alerte est faite pour qu'un *test event* soit également organisé concernant le volley assis. Mme COLLOT rejoindra les présidents de la Fédération et de la Ligue Ile de France pour les entretiens avec les collectivités.

- Méthodologie d'appel d'offre partenaire

La Fédération Française de Volley est en constante recherches d'augmentation et de diversification de ses ressources. Dans cet objectif, le développement des partenariats et les achats de biens et services à des prix compétitifs sont deux enjeux essentiels de la nouvelle olympiade.

Pour cela, une structuration interne de la Fédération est nécessaire afin d'assurer une procédure claire de mise en concurrence de nos futurs cocontractants qui interviendront pour tout projet significatif et/ou hautement stratégique (dit « premium »). Un tel fonctionnement présente trois avantages :

- La Fédération, délégataire d'un service public, rend transparent ses démarches sensibles. Elle montre aux différents organes de contrôle, son respect des règles et une prise de conscience d'une gouvernance saine ;
- Dans sa démarche politique, la Fédération acquière de la crédibilité auprès des acteurs du monde du sport ;
- La création d'un cadre qui structure les propositions commerciales et oriente les candidats pour répondre au plus près des besoins et les mets en concurrence pour créer une émulation.

Ainsi, le pôle promotion propose la mise en place au sein de la Fédération d'une procédure d'appel à candidatures ouverte, transparente et non discriminatoire dans le respect des règles de la concurrence, et au sein de laquelle une commission d'études pourra être consultée, en fonction des services fédéraux sollicités et des montants estimés pour les projets fédéraux.

Cette nouvelle méthodologie de travail, dont le Conseil d'administration en valide le principe, fera l'objet d'une note de cadrage détaillée propre au fonctionnement interne de la Fédération qui sera validée par le Bureau Exécutif.

La note de cadrage comprendra également les règles de fonctionnement de la commission d'études.

Cette commission, dont la composition ci-après est proposée au Conseil d'administration, analyse les différentes propositions reçues, les évalue et procède à la préparation de recommandations transmises au Bureau Exécutif, seul décisionnaire pour l'attribution du(des) lot(s) ou pour déclarer la consultation infructueuse.

- Christian ALBE (Compétences financières) - président
- Alain KOUBI (Compétences sport professionnel)
- Christophe DURAND (Compétence dirigeant volley)
- Laurie FELIX (Compétences juridiques)

Cette commission pourra être assistée de toute personne désignée spécialement par le Président et compétente en fonction des projets traités. Les membres de la commission ont signé une déclaration d'indépendance attestant qu'ils n'entretiennent aucun lien contractuel avec un ou plusieurs des potentiels candidats, qui serait susceptible de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement et de leur liberté de vote.

A ce jour, la priorité de la Fédération est le renouvellement du contrat de partenariat équipementier. En effet, notre partenariat actuel se termine à la fin de l'année civile 2021 et compte tenu des longs cycles de production, l'appel à candidatures doit être lancé rapidement.

Tout en respectant notre partenaire actuel, cette nouvelle méthodologie remet en concurrence les acteurs du marché et permet à notre Fédération de recouvrer une position de force.

Dans cette configuration, le service marketing préparera le dossier d'appel à candidatures, réceptionnera les propositions et les présentera à la commission d'études pour qu'elle rende un avis et formule des recommandations au Bureau Exécutif qui décidera in fine du partenaire sélectionné.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

21^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la résolution exposée ci-dessus (méthodologie, consultation équipementier et composition de la commission d'études.

VIII - POLE DTN

Le président donne la parole à Mme Axelle GUIGUET, directrice technique nationale.

- Clôture de la période de candidature du sélectionneur de l'équipe de France

Conformément au calendrier, l'ensemble des candidatures au poste de sélectionneur de l'équipe de France masculine senior et qui souhaitait être portées à notre connaissance ont été réceptionnées. La phase d'étude débute avec certains entretiens déjà prévus.

Le nom du sélectionneur sera connu avant le début de la saison internationale et validé par le Bureau exécutif.

IX - QUESTIONS DIVERSES

- Nomination d'un conseiller de la présidence

Entraîneur puis un temps chargé de développement au sein de la FFvolley, Monsieur Frédéric GUERIN demeure partie intégrante du système volley notamment par son amour du volley.

Au travers de son expertise, le Bureau Exécutif propose de le nommer bénévolement conseiller du Président de la Fédération au même titre que Monsieur Michel GENSON.

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

22^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple (deux votes abstention) la nomination de Monsieur Frédéric GUERIN en qualité de conseiller bénévole du président de la FFvolley.

- Composition de la Commission Mixte CFC FFvolley/LNV

Du côté des membres désignés par la FFvolley, il est proposé de nommer les membres suivants au sein de la Commission Mixte CFC FFvolley/LNV :

- Axelle GUIGUET
- Gérard MABILLE
- Cynthia BAGATTO
- Nicolas BLIN

Les débats étant clos et plus personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote :

23^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à la majorité simple d'approuver la nomination des membres susmentionnés pour la Commission Mixte CFC FFvolley/LNV.

Autres points divers :

- La FFvolley a obtenu un poste au concours des CTS pour 2021 parmi les 12 fédérations retenues. D'ici mi-avril, il devrait y avoir des réponses pour le renouvellement de ces autres postes.
- Sur la réorganisation régionale, quelques retours écrits sur les projets régionaux sont parvenus à la Direction Technique (peu de retour concernant les ligues d'outre-mer). Il y a du mouvement avec un retour plutôt positif et cela malgré les inconnues nombreuses en termes de ressources humaines (départ en retraite et manque de visibilité sur le recrutement). Le sujet a été bien pris en main par les acteurs et compris, cela correspondait donc à un besoin.
- Sur les conférences régionales du sport, beaucoup de régions ont officialisé la mise en œuvre effective. Certaines personnalités du volley ont la volonté de s'y joindre.
- Sur le suivi de la réforme des licences, celle-ci n'aura pas lieu pour cette saison afin de ne pas bloquer le plan de relance. Nous envisageons à ce jour de créer un socle volley et de créer 4 pôles : dirigeant, encadrement, pratiques non compétitives, pratiques compétitives (volley-ball, para volley, Compét' Lib', outdoor). Une proposition de licence temporaire sera également faite.
- Pour les prochains conseils d'administration, nous allons développer les échanges via Microsoft Teams. Une formation sera mise en place et durera une vingtaine de minutes. Un compte sera créé pour chacun des membres du Conseil d'administration.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

Listes des annexes :

- Annexe 1 – Feuille d'émargement
- Annexe 2 – Feuille de route de la commission PSF
- Annexe 3 – Feuille de route de la Commission des agents sportifs
- Annexe 4 – Budget révisé 2021 version 3
- Annexe 5 – Plan de relance – actions financières
- Annexe 6 – Présentation du Championnat d'Europe de Beach Volley

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire général de la FFvolley.

**Le Président
Éric TANGUY**

**Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT**


FFvolley

FEUILLE DE PRESENCE
 Conseil d'Administration du 20 mars 2021
 Visioconférence

COLLEGE	NOM Prénom	PERSONNES EXCUSEES	NOM Prénom représentants	SIGNATURES
VOIX DELIBERATIVES				
Scrutin de Liste	ERIC TANGUY			X
	AKILIAN Michèle			X
	ALBE Christian			X
	AMARD Zélie			X
	COLLOT Isabelle			X
	DURAND Christophe			X
	FLORENT Sébastien		Zélie AMARD	X
	MERCIER Pierre			X
	NOEL Florence			X
	SAGOT Eric			X
Représentant d'outre-mer	ANATOLE Marc-Olivier			X
Médecin Fédéral	GOUX Richard			X
LNV	BOUGET Yves			X

Représentants territoriaux

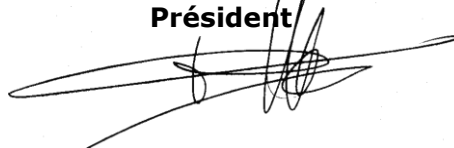
	BERNARD Monique		Yves BOUGET	X
	ALLAMASSEY Pascal	X		
	ARIA Alain		Christine MOURADIAN	X
	BAGATTO Cinthya		Didier DECONNINCK	X
	CASTAINGS Nadège			X
	DE BERNON Françoise			X
	DECONNINCK Didier			X
	FRELAT Véronique			X
	GANGLOFF Claude		Françoise DE BERNON	X
	GONÇALVES-MARTINS Sébastien			X
	KOZLUDERE Evlin		Olivier TRITZ	X
	LABROUSSE Yves			X
	LE THOMAS Viviane			X
	MABILLE Gérard			X
	MARCAGGI Antoine		Eric TANGUY	X
	MARTIN-DOUYAT Michel	X		
	MOURADIAN Christine			X
	ROCHE Vincent			X
	ROYO Linda			X
	TRITZ Olivier			X

	VALLOGNES Nathalie			x
	VIALA Delphine			X
	VOUILLOT Pierre			X
VOIX CONSULTATIVES				
	Aline GEMISE FAREAU			X
	Axelle GUIGUET			X
INVITATIONS				
	Jean-Paul ALORO			X
	Laurie FELIX			X

La présente feuille de présence faisant apparaître que TRENTE-QUATRE membres sont présents ou représentés, a été arrêtée et certifiée exacte par le Président de séance.

Fait à Choisy-le-Roi, le 20 mars 2021

M. Eric TANGUY
Président





FFvolley

CAMPAGNE PSF 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MARS

PROJET SPORTIF FEDERAL 2021

CALENDRIER PREVISIONNEL CAMPAGNE PSF 2021

MARS 2021:

- **En cours:** constitution des Commissions Régionales PSF, et nomination des référents
- **En cours:** travail sur la stratégie de la campagne 2021 en lien avec les recommandations de l'ANS et les indicateurs de performance indiqués (« *Annexe de la Note de Service* »)
- **En cours:** proposition et validation de la note de cadrage auprès de l'ANS
- **20 mars:** validation de la Commission Fédérale PSF lors du Conseil d'Administration
- **Fin mars:** tenue de la 1^{ère} réunion de la CF PSF (pour validation des orientations et dispositifs, note de cadrage, modalités d'évaluation des actions 2020)
- **Fin mars:** formation visio des référents PSF aux outils numériques par l'ANS
- **Fin mars:** communication aux bénéficiaires 2020 à propos de l'évaluation des actions N-1

AVRIL 2021:

- **Début avril:** communication/formation vers les GSA/CD à propos des orientations de la campagne 2021 et des dispositifs retenus (incitation à former en régions via les référents et CR)
- **Mi-avril:** lancement de la campagne (jour exact à définir en fonction de l'avancement)
- **Fin avril:** tenue de la 2^{ème} réunion de la CF PSF (pour déterminer la méthode de répartition de l'enveloppe nationale vers les territoires)

PROJET SPORTIF FEDERAL 2021

CALENDRIER PREVISIONNEL CAMPAGNE PSF 2021

MAI 2021:

- **Début mai:** annonce des enveloppes régionales aux ligues
- **Mi-mai:** fin de la période de dépôt des dossiers (*environ 1 mois après l'ouverture de la campagne*)
- **Fin mai:** instruction puis évaluation des dossiers éligibles par les Commissions Régionales PSF

JUIN 2021:

- **Début juin :** transmission à la Commission Fédérale des propositions de répartition des enveloppes régionales par les Commissions régionales
- **Mi-juin :** réunion de la Commission Fédérale PSF pour valider les propositions des CR PSF
- **Fin juin :** transmission des montants définitifs à l'ANS

ETE 2021:

- **Juillet/août:** réalisation des états de paiements et des conventions, puis mise en paiement

PROJET SPORTIF FEDERAL 2021

ORIENTATIONS DE CETTE CAMPAGNE

En raison de la situation sanitaire, les orientations et dispositifs de cette campagne 2021 ne seront pas identiques aux 2 années précédentes. En effet, l'accent sera mis sur les **projets de reprise/relance**, en lien avec le plan fédéral dédié.

La stratégie de la Fédération devra également tenir compte des **recommandations** énoncées par **l'Agence Nationale du Sport** dans sa note de service, telles que:

- Mise en cohérence du PSF avec la convention fédérale, le PPF et les PST
- Intégration d'une stratégie de « professionnalisation »
- La sanctuarisation de la part « Outre-Mer »
- Définition d'une stratégie spécifique sur le para-volley
- Le maintien des crédits vers les territoires carencés par rapport à 2020
- Amener la « part clubs » à 50% (horizon 2024)



FFvolley

www.ffvolley.org



FFvolley

Pour le Conseil d'administration du 20 mars 2021

FEUILLE DE ROUTE Commission des Agents Sportifs

A l'occasion d'une réunion de travail qui s'est tenue le 9 mars 2021 avec Eric TANGUY, Gauthier MOREUIL (président de la commission des agents sportifs), Christophe GUEGAN (représentant de la LNV) et le service juridique, la présente feuille de route a été rédigée pour approbation lors de la plus proche réunion du Conseil d'administration.

CONTEXTE

En France, la profession d'agent sportif est **une profession réglementée par la loi**. En effet, cette dernière impose à toute personne souhaitant intervenir sur le territoire français en tant qu'agent sportif¹, de disposer d'une licence d'agent sportif² du sport concerné, délivré par la fédération nationale délégataire.

La liste des agents sportifs licenciés auprès de la FFVolley se trouve sur notre [site Internet](#). La licence FIVB ne permet pas à son propriétaire d'intervenir sur le territoire français.

Afin de veiller au bon respect de la loi et de la réglementation en la matière, la FFvolley a l'obligation de constituer une commission qui a pour missions de connaitre de toute problématique et de réguler toute activité ayant un rapport avec les agents sportifs.

Pour cela, la FFvolley a créé la Commission des Agents Sportifs (ci-après la « CAS ») qui dispose légalement de :

- **Pouvoirs généraux** : organisation de l'examen d'agent sportif, traitement des dossiers de mise en conformité des personnes non licenciées souhaitant intervenir en France en tant qu'agent sportif, proposition de modification de la réglementation fédérale... ;
- **Pouvoirs disciplinaires** : sanctions à l'égard des agents sportifs licenciés à la FFvolley ainsi qu'à l'égard de tout licencié FFvolley ou groupement sportif affilié.

ENJEU

A l'instar d'autres sports, le milieu du volley est confronté à l'exercice illégal de la profession d'agent sportif par des personnes n'étant pas licenciées auprès de la FFvolley. Ce phénomène impacte négativement l'activité des agents sportifs licenciés FFvolley et qui sont les seuls à pouvoir légalement exercer leur métier en France.

Lutter contre ce phénomène permet de conforter la Fédération dans sa mission de protection des agents sportifs qu'elle licencie et de légitimer les sanctions éventuelles qu'elle pourrait prendre dans le cadre du contrôle de l'activité de ces derniers³.

Par ailleurs, un tel objectif s'inscrit dans le développement de la profession au sein du volley permettant un assainissement du marché en évitant les situations quasiment monopolistiques.

¹ C'est-à-dire, de manière simplifiée, mettre en relation un club avec un joueur pour conclure un contrat de travail.

² La licence d'agent sportif ne doit pas être confondue avec la licence fédérale octroyée à une personne adhérente à un club affilié.

³ La Commission effectue un contrôle régulier à l'égard des agents sportifs licenciés FFvolley quant à leurs obligations de transmission de documents au cours de la saison sportive. Des décisions ont été prises à leur encontre au cours de la saison 2019/2020.

ACTIONS PRIORITAIRES OLYMPIADES 2021/2024

L'objectif principal fixé à la Commission pour ce nouveau mandat est **la structuration du marché des agents sportifs via notamment la régulation des personnes intervenant de manière illégale en tant qu'agents sportifs.**

Pour cela il a été convenu des axes suivants :

- 1. Le renforcement de l'information pédagogique à destination de tous les acteurs** (agents, clubs, entraîneurs et joueurs) sur les règles encadrant la profession et l'intervention d'agent sportif : guides de bonnes pratiques, courriers de rappel, création de fiches techniques sur les types d'intervention légales des personnes non licenciées FFvolley, ... etc. ;
- 2. Le renforcement progressif des contrôles et des sanctions disciplinaires en résultant auprès de tous les acteurs** et principalement des clubs des divisions professionnelles et Elite ;
- 3. La mise en place d'un système de signalement au Procureur de la République** en cas de fortes suspicions d'interventions de personnes exerçant illégalement la profession d'agent sportif au sein du volley⁴.

Il est entendu que demeure le contrôle régulier des agents sportifs licenciés quant au respect de leurs obligations réglementaires.

⁴ Sanctionné pénalement jusqu'à deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2021 en K€ - VERSION 3 PROJET

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
A - FONCTIONNEMENT FEDERAL			
LICENCES + AFFILIATIONS + ASSURANCES + TRANSFERTS			2 800
REDEVANCES CLUBS HORS ARBITRAGE			1 350
PARTENARIATS			600
AMENDES			-
FONCTIONNEMENT	1 350		
salaires Brut	700		
Charges sociales + Taxes	300		
MAD Président	32		
AG+CA+CS+BE+ Commissions	80		
International	10		
Assurances	20		
Honoraires	60		
Affranchissement + Tel	35		
Interets emprunts	3		
Dotation Amortissements	90		
Divers	20		
COMPLEMENTS SALAIRES CADRES TECHNIQUES	110		
COMMUNICATION	120		
PRODUCTION TV	50		
ORGANISATION EVENEMENTIEL	100		
Fonctionnement	5		
TQCE Belfort	35		
Golden European League CEV	35		
Préparation Championnats Europes	5		
Finale Coupe de France Pro Féminine	20		
SECTEUR BEACH FEDERAL	200		
championnat de France ARLES	50		
Circuit National	118		
Tournée des Sables	32		
ORGANISATIONS SPORTIVES FEDERALES	400		
Finales Coupes de France Jeunes VB	280		
Coupes de France de BV	70		
Actions de reprises	50		
ARBITRAGE	770		270
DOM-TOM	100		
BOUTIQUE FFvolley	30		35
Totaux	3 230		5 055
A - Résultats courants Fonctionnement Fédéral		1 825	

FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2021 en K€ - VERSION 3 PROJET

CHARGES

Ministère CO

PRODUITS

B - FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNEL

Provision Primes internationaux

150

B - Résultats exceptionnels

-150

C - DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

SECTEUR MASCULIN

Détail des Lignes

Seniors

Encadrement
Volleyball Nation League
Eurovolley 2021
Prépa JO

613

143

330

70

70

100

200

40

41

Senior A'

stages

15

15

Juniors

-

-

Cadets

Tournoi WEVZA

35

35

Pre-Youth

Preparation TQCE
TQCE 1
TQCE 2
Préparation CE
Eurovolley 2021
Préparation WEVZA 2022 (janvier)

85

24

12

12

14

15

8

Equipement EDF masc

40

Aides Joueurs

190

140

FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2021 en K€ - VERSION 3 PROJET

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
SECTEUR FEMININ	523	85	-
<i>Détail des Lignes</i>			
Seniors	350		
Encadrement	125	45	
Golden European League	40	10	
Preparation Golden European League	25		
TQCE	40	10	
Eurovolley 2021	40	20	
Préparation Eurovolley 2021	60		
Final 4	20		
Senior A'	15		
stages	15		
Juniors	-		
Cadettes	41		
Tournoi WEVZA	33		
Stage Franco-Allemand	8		
Pre-Youth	77		
Preparation TQCE	24		
TQCE 1	12		
TQCE 2	12		
Préparation CE	14		
Eurovolley 2021	15		
Préparation WEVZA 2022 (janvier)			
Equipement EDF Fem	40		
SECTEUR BEACH VOLLEY	462	90	50
<i>Détail des Lignes</i>			
Encadrement	131	30	50
Beach Masculin	95		
stages	20	6	
Tournois	75	30	
Beach Feminin	100		
stages	20	4	
Tournois	80	20	
Beach Jeunes	46		
stages	15		
Tournois	31		
Aides aux joueurs	85		
Equipements	5		

FFVB - BUDGET PREVISIONNEL 2021 en K€ - VERSION 3 PROJET

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
FORMATIONS	86	43	255
FONCTIONEMENT DTN	36		
Frais de fonctionnement DTN	20		
Frais de Coordination DTN dont Socio pro	6		
Fond de dotation	-		
Materiel DTN	10		
DEVELOPPEMENT (a valider avec Projet Fédéral)	468	109	
Structuration des Territoires	303		
Territoire Ultra-Marins	3		
Aides aux Ligues	300		
Développement du Volley	15		
Coordination Réunion	2		
Frais Commission développement	1		
Compétition Finale CF Compet Lib	12		
Compétition Challenge Vétéran	-		
Dvpt Volley Scolaire	25		
Coordination réunions	2		
Productions Pédagogiques	4		
Colloque UNSS - FFSU	3		
Année du Volley	12		
Action sportive arbitrage supervision	4		
Developpement Volley Santé	6		
Développement ParaVolley	4		
Structuration promotion Volley Assis	3		
Structuration promotion Volley sourd	1		
Volley sourd Masculin	21		
Stages	7		
Competitions	14		
Volley sourd Féminin	8		
Stages	8		
Competitions	-		
Labels Clubs	50		
Transition Numerique	14		
International	22		
TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	3 975	1 573	423
C - Résultats DTN (Fonds propres)		-1 979	
TOTAL GENERAL	7 355	1 573	5 478
RESULTAT 2021		-304	

PLAN DE RELANCE FFVOLLEY

Validé par le Conseil d'Administration du 20 mars 2021

Dans ce contexte exceptionnel et cette crise que nous traversons depuis un an maintenant, le Conseil d'Administration de la FFVolley s'est réuni le samedi 20 mars 2021 et a acté des décisions importantes concernant la fin de saison 2020-2021.

Pour la saison 2020-2021, le Conseil d'Administration de la FFVolley a voté l'arrêt des championnats de Nationale 2 et Nationale 3 ainsi que toutes les coupes de France jeunes, masters et compet'lib en Volley-Ball.

« Les montées et descentes » pour les championnats N2 et N3 sont gelées.

Pour permettre une reprise, la fédération propose un accompagnement de ses clubs et de ses instances (métropolitains et ultra-marins) autour d'un plan de relance.

Les objectifs de ce plan sont de retrouver du lien avec les licenciés et les bénévoles, pour finir la saison et entamer la suivante dans les meilleures conditions.



LES 10 MESURES

1. GRATUITÉ DE LA LICENCE BEACH/OUTDOOR POUR LES LICENCIÉS 2020-2021

2. OUVERTURE DE LA PRISE DE LICENCES 2021-2022 AU 01/05/2021 – AVEC POSSIBILITÉ DE PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DE REPRISE DE LA FIN DE SAISON 2020-2021

3. PAS DE SANCTIONS FINANCIÈRES NI SPORTIVES POUR LA SAISON 2020-2021 POUR LES CLUBS RENONÇANT À SE RÉENGAGER

4. REMBOURSEMENT DES ENGAGEMENTS DES COUPES DE FRANCE JEUNES M21 DE LA SAISON 2020-2021

5. REMISE DE 50% SUR LES ENGAGEMENTS EN COUPE DE FRANCE JEUNES M13-M15-M18 POUR LA SAISON 2021-2022 POUR LES CLUBS ENGAGÉS EN 2020-2021.

6. REMISE DE 25% SUR LA PART FÉDÉRALE DE LA LICENCE 2021-2022 POUR LES LICENCIÉS 2020-2021

7. REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ARBITRAGE POUR LES MATCHS 2020-2021 DANS LES CHAMPIONNATS

8. GRATUITÉ DE LA RÉ-AFFILIATION FÉDÉRALE DES CLUBS POUR LA SAISON 2021-2022

9. FINANCEMENT DE PROJETS DES LIGUES ET COMITÉS POUR PROPOSER DES ACTIVITÉS DE REPRISE

10. CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR ACCOMPAGNER LA REPRISE



FFvolley

PLAN DE RELANCE
20/03/21

A ces mesures il y a lieu de rajouter les Aides aux Ligues reconduites pour 300 K€ qui devront être fléchées pour des actions Ligues et Comités Départementaux

11. REVERSER 1,50 € PAR LICENCE AUX LIGUES

12. MAINTIEN DES AIDES AU FINANCEMENT DES EMPLOIS DES TECHNICIENS DES PÔLES ESPOIRS DANS LES LIGUES

13. AIDER FINANCIÈREMENT LES LIGUES EN DIFFICULTÉ



LES MOYENS CONSACRÉS À LA REPRISE

Remboursement aux clubs des frais d'arbitrage pour les matchs non effectués

Saison 2019-2020

120 K€

Saison 2020-2021

310 K€

Remboursement d'une partie des engagements N2 et N3 2020-2021

300 K€

Remboursement des engagements Coupe France M21 2020-2021

10 K€

Gratuité des ré-affiliations 2021-2022

170 K€

Aide Financière aux licenciés sur le renouvellement de la licence (21/22)

450 K€

Campagne de Communication de reprise

30 K€

Remise de 50% sur les ré-engagements en Coupe de France M13-M15-M18

30 K€

Financement d'actions de terrains dans le cadre du plan de reprise

80 K€

----- *Aide aux Ligues*

Aides aux Ligues de 1,50 € par licence

150 K€

Aide à l'emploi technique

50 K€

Complément de financement d'actions de terrains pour les Ligues et CD

100 K€



FFvolley

PLAN DE RELANCE
20/03/21

UN BUDGET DE 1 800 K€ FINANCÉ PAR LA FFVOLLEY

A cela on doit rajouter le budget de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre des PSF 2021. Cette somme servira à financer des actions de terrain pour les pratiquants du volley à hauteur 1 500 K€ environ.

UN PLAN DE REPRISE DE 3 300 K€ FINANCÉ ENTRE LA FÉDÉRATION ET L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Un plan ambitieux de plus de 3 300 000 € pour retrouver le volley qu'on a quitté le 17 mars 2020



PLAN DE RELANCE
20/03/21

#ACHACUNSONVOLLEY

Annexe 6



FFvolley

CEV EUROBEACHVOLLEY 2023

LA FFVOLLEY

LE PROJET

Forte de son expérience suite à l'organisation du dernier Championnat d'Europe de Volleyball en Septembre 2019, la Fédération Française de Volley porte le projet d'organiser les prochains **CEV EURO BEACHVOLLEY 2023**.



La CEV (Confédération Européenne de Volley, propriétaire de l'événement) procèdera cette année **appel d'offre**. La FFvolley souhaite profiter de cette opportunité pour accueillir cette discipline olympique spectaculaire, et offrir sur notre territoire une expérience préparatrice aux Jeux Olympiques de Paris 2024.



Signature des organisations présentées par la FFvolley : « **Un évènement à partager** », cette manifestation internationale respectera la dimension sociétale souhaitée par la FFvolley, tant dans la conception que dans l'organisation avec en particulier des animations populaires sur la ville et la région organisatrice, en amont et aval de la compétition autour des valeurs du sport responsable.



LA FORMULE SPORTIVE

LA COMPETITION

La compétition regroupera **32 équipes européennes féminines et masculines** réparties dans 2 tableaux de 16 délégations par genre.

L'équipe qui remporte le tournoi obtient le **titre de Champion d'Europe de Beach Volley**.

Le format de la manifestation comprend **5 jours de compétition** avec une phase de poule suivie d'une phase à élimination directe.

Une équipe est composée de 2 joueurs ou joueuses, accompagnés d'un ou deux cadres techniques.

Chaque tableau de compétition est doté de **100K€ de prime de jeu**.



LES BESOINS DE LA CANDIDATURE

LE SITE

Lieu iconique

- Un terrain central avec une tribune de plus de 2500 places
- 3 terrains annexes avec une tribune de 500 places
- deux terrains d'échauffement

Billetterie

- Evénements à partager : volonté de faire profiter au grand public une compétition internationale
 - Phase de poules gratuite
 - Phases finales payantes

Sécurité

- Système d'accréditation
- Plan de sécurité
- Dispositif médical adéquat



LES BESOINS DE LA CANDIDATURE

LES CONDITIONS D'ORGANISATION



Comité d'organisation

- France Volley – Groupement coll. territoriales
- Prestataires expérimentés

Bénévoles

- Programme bénévole
- Plus de 200 bénévoles prévus

Plan promotionnel

- Affichage dans la ville
- Branding sur la compétition
- Événements promotionnels

Télévision

- Phases finales retransmises a minima

Village d'animation

- Sport responsable
- Partenaire

Hébergement Restauration

- Chambres pour les 32 délégations
- Officiels CEV et staff France Volley

Transport

- Délégations
- Officiels CEV
- Comité d'organisation

LES ENGAGEMENTS DE LA CANDIDATURE FFVOLLEY

UN EVENEMENT A PARTAGER

La volonté de la Fédération est d'organiser un évènement à **dimension sportive et sociétale** qui profite au territoire qui accueillera la compétition.

Une signature : des **évènements à partager**.

Une dynamique d'organisation au service de tous les acteurs sera mise en place :



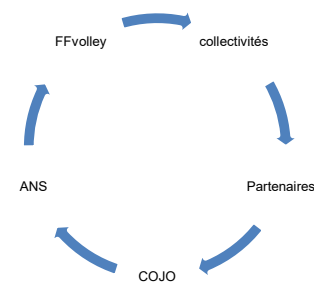
1 Valorisation du territoire



2 Organisation responsable



3 Actions solidaires



4 Comité d'organisation pluriel

LES ENGAGEMENTS DE LA CANDIDATURE FFVOLLEY

UNE ORGANISATION RESPONSABLE

La Fédération Française de volley souhaite impliquer toutes ses parties prenantes dans la réalisation d'un événement zéro carbone.

Chaque secteur sera pensé dans une démarche **écoresponsable**, propre aux valeurs de la Fédération.

Le **village d'animation** sera un vecteur fort de diffusion de ses valeurs auprès du public, avec de nombreux stands dédiés.

Les collaborateurs du **comité d'organisation** seront **sensibilisés** aux principes du développement durable.

Le programme **bénévole** aura pour mission de développer les **compétences** de chacun afin de laisser un **héritage** fort sur le territoire.

Un **plan d'action** sera détaillé dans la candidature.



Héritage

Sensibilisation

Animation

Zéro carbone



FFvolley

www.ffvolley.org